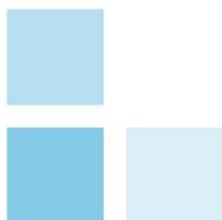


Examen professionnel fédéral supérieur (EPS) d'experte / expert en soins d'oncologie

Partie d'examen 1 : Travail de diplôme

Guide pour la candidate / le candidat

Version valable dès 2024



Contenu

1	Principes fondamentaux.....	3
2	Exigences générales.....	3
3	Présentation.....	4
4	Structure.....	5
5	Contenu.....	5
5.1	Résumé.....	5
5.2	Sommaire.....	5
5.3	Index des figures et des tableaux.....	5
5.4	Index des abréviations et glossaire.....	5
5.5	Introduction.....	5
5.6	Partie principale.....	6
5.6.1	Fondements théoriques.....	6
5.6.2	Méthodes.....	6
5.6.3	Résultats.....	6
5.7	Discussion.....	6
5.8	Conclusions.....	6
5.9	Déclaration d'authenticité.....	7
5.10	Bibliographie.....	7
5.11	Annexes.....	7
6	Citations.....	7
7	Éviter le plagiat.....	7
8	Critères d'évaluation.....	9

1 Principes fondamentaux

Ce guide du travail de diplôme (partie 1 de l'examen) explique ce à quoi il faut faire attention lors de la rédaction du travail de diplôme.

Bases légales

Les principales bases légales sont le règlement d'examen et les directives. Ces documents sont publiés sur le site Internet de l'EPSanté.

Objectifs du travail de diplôme

Dans son travail de diplôme, la candidate / le candidat examine une situation complexe issue de sa propre pratique professionnelle en s'appuyant sur des connaissances scientifiques. La situation doit correspondre au profil de qualification (cf. annexe 1 des directives du règlement d'examen). La candidate / le candidat présente la situation ; traite les solutions possibles et les résultats finaux dans son travail. Les réflexions, les solutions et les résultats finaux doivent reposer sur des bases scientifiques et théoriques. La candidate / le candidat démontre sa capacité à mener à bien un projet dans un temps imparti et à y réfléchir. La candidate / le candidat produit un travail scientifique correct.

Procédure

La commission d'assurance qualité (CAQ) est responsable de la qualité de l'examen. La responsabilité opérationnelle de la qualité incombe à la personne responsable des examens de l'EPSanté.

Le secrétariat d'examen d'EPSanté est à disposition pour la correspondance et fait le lien avec la CAQ. Adresse :

Secrétariat d'examen EPSanté
Seilerstrasse 22
3011 Bern

info@epsante.ch

Pour le travail de diplôme, un plan doit être établi au préalable selon une grille prédéfinie. La grille peut être téléchargée sur le site de l'EPSanté.

La candidate / le candidat dépose le plan auprès du secrétariat d'examen. La CAQ fixe le délai de soumission et donne à la candidate / au candidat un feedback sur le plan.

La candidate / le candidat dispose d'au moins 6 mois pour l'élaboration de son travail de diplôme.

La candidate / le candidat envoie le travail au secrétariat d'examen sous forme de fichier électronique (format PDF) jusqu'à la date fixée.

L'experte / expert aux examens évalue le travail avant les examens oraux.

Après les examens oraux, la CAQ se prononce sur les résultats des examens. Les résultats intermédiaires de l'examen ne sont pas communiqués à la candidate / au candidat.

2 Exigences générales

- Le travail de diplôme est un travail individuel.
- Le feed-back de la CAQ sur la disposition est joint au travail de diplôme en annexe 1.
- Le travail doit être rédigé en langage inclusif.

3 Présentation

Les exigences de base pour la présentation du travail de diplôme sont :

Volume	<p>Au minimum 36'000 signes et au maximum 54'000 signes, espaces compris (cela correspond à env. 20 à 30 pages A4). Le nombre de signes se calcule sans la page de titre, le sommaire, l'index des sources, les annexes, les pièces jointes, les figures, les tableaux et les graphiques.</p> <p>Le nombre de signes et la numérotation des pages commencent à partir de l'introduction et se terminent à la conclusion.</p>
En-tête	<ul style="list-style-type: none">• Titre du travail• Nom de l'auteure / auteur
Pied de page	<ul style="list-style-type: none">• EPS Soins d'oncologie• Année• Numérotation des pages en bas à droite
Orientation du texte	Alignement à gauche (non justifié)
Page de titre	<ul style="list-style-type: none">• Titre du travail de diplôme• Désignation de la formation : Examen professionnel fédéral supérieur d'experte / expert en soins d'oncologie• Prénom, nom• Remarque : « Remis à EPSanté »• Date de remise
Figures, tableaux	Les illustrations telles que les figures (graphiques inclus) et les tableaux doivent être obligatoirement accompagnés d'une légende. Celle-ci précise le type d'illustration (tableau ou figure) et comprend une numérotation, le titre et, le cas échéant, la source.
Abréviations	Les abréviations spécifiques à un thème ou à un domaine sont autorisées. Éviter de créer ses propres abréviations. Lors de la première mention, écrire le terme en entier, suivi de son abréviation entre parenthèses. Il n'est pas nécessaire d'écrire en entier les abréviations usuelles, telles que p. ex., etc., ou cf.

Les options de présentation suivantes ont fait leurs preuves :

Police de caractères	Arial
Taille de la police	Corps du texte : Arial 11
Interligne	1.5
Marges	2.5 cm (toutes les pages)
Note de bas de page	8 points
Titres (1^{er} niveau)	13 points, gras
Titres (niveaux suivants)	11 points, gras

4 Structure

- Page de titre
- Résumé
- Sommaire
- Index des abréviations, des figures et des tableaux
- Glossaire (facultatif)
- Introduction
- Partie principale : bases théoriques, méthodes, résultats
- Partie finale : conclusions
- Bibliographie
- Déclaration d'authenticité
- Annexes

5 Contenu

5.1 Résumé

Le résumé / l'abstract contient sous une forme brève et concise :

- La situation professionnelle, le contexte, la situation de départ et la problématique.
- Les objectifs
- La problématique
- Les contenus essentiels
- Les résultats

Il ne doit contenir ni plaidoyer, ni déclaration personnelle sur le thème, ni citation de la littérature. La structure du résumé s'inspire de la structure du travail. Il ne doit pas dépasser une demi-page à une page.

5.2 Sommaire

- Le sommaire comprend tous les chapitres et sous-chapitres avec les numéros de pages
- Les parties Résumé, Sommaire, Index des abréviations, des figures et des tableaux, Glossaire (facultatif), Déclaration d'authenticité, Bibliographie ne sont pas numérotées.
- Les annexes sont dotées d'un titre. Elles sont numérotées A1, A2, A3, etc.

5.3 Index des figures et des tableaux

- Commencent sur une nouvelle page après la table des matières ;
- Contiennent toutes les figures et tous les tableaux utilisés dans le travail ;
- Les figures et les tableaux sont numérotés séparément les uns des autres.

5.4 Index des abréviations et glossaire

- La liste des abréviations répertorie par ordre alphabétique toutes les abréviations utilisées (à l'exception des abréviations courantes comme par ex., etc.).
- Le glossaire est facultatif. Il explique les principaux termes techniques et du domaine.

5.5 Introduction

L'introduction décrit la motivation du choix du thème et la justifie en indiquant son importance pour le quotidien professionnel (pertinence pratique). La situation de départ et la situation complexe pertinente pour la pratique avec la problématique correspondante est expliquée

avec précision. L'introduction indique à qui s'adresse le travail et ses objectifs de même que les résultats et quel est le lien entre les destinataires et le thème.

C'est sur cette base que se fonde la partie centrale de l'introduction : les objectifs ou le but. Les objectifs peuvent être formulés selon la méthode SMART ou RUMBA. D'autres types d'objectifs sont possibles. Les objectifs mènent à la problématique.

La problématique doit permettre une réflexion approfondie sur une situation de la pratique professionnelle. Elle doit se focaliser sur un domaine ou une situations clairs. Elle doit être formulée de manière ouverte (c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'y répondre simplement par "oui" ou par "non") et il doit être possible d'y répondre ou du moins de la traiter dans le cadre du travail de diplôme.

L'introduction décrit et justifie la délimitation du travail.

5.6 Partie principale

5.6.1 Fondements théoriques

Les bases théoriques comprennent une introduction au thème, décrivent le contexte et indiquent la littérature pertinente sur le sujet. L'importance de la problématique traitée est évidente. Le cadre de référence théorique / les références sont actuels ou jusqu'à la date actuelle valables, corrects et compréhensibles.

5.6.2 Méthodes

Les méthodes classiques suivantes sont par exemple possibles. Elles peuvent également être combinées :

- Recherche dans la littérature :
 - Citer les banques de données utilisées et les mots-clés utilisés pour la recherche ;
 - Les protocoles de recherche, les organigrammes, etc. sont joints en annexe.
- Enquêtes
- Interviews d'expertes et d'experts
- Observations

L'approche choisie doit être justifiée.

5.6.3 Résultats

Présentation claire et objective des résultats. Pas d'évaluation !

5.7 Discussion

Réflexion critique et évaluation des résultats, confrontation des résultats et de la pratique professionnelle personnelle ainsi que des résultats et de la littérature. L'argumentation doit être pertinente et compréhensible pour la réflexion et l'évaluation.

5.8 Conclusions

Ce chapitre comprend :

- Un bref résumé des principaux résultats du travail en lien avec la situation professionnelle initiale, les objectifs définis, la problématique avec la délimitation du travail et les destinataires ;

- Les conséquences pour sa pratique personnelle et son propre quotidien professionnel ainsi que les perspectives correspondantes ;
- Éventuelles questions ouvertes ;
- Une description et une réflexion sur le processus d'apprentissage personnel.

Le chapitre montre ce qu'il faut déduire des résultats pour le quotidien professionnel (par ex. quelles mesures éventuelles en découlent), quelles questions sont restées ouvertes et pour quelles raisons, et quelles connaissances ont pu être acquises quant au propre processus d'apprentissage, au niveau de l'action professionnelle et au niveau du travail de diplôme. Le chapitre est donc plus qu'un simple résumé.

Le chapitre s'en tient strictement aux faits. Il ne contient pas de nouvelles interprétations.

5.9 Déclaration d'authenticité

La candidate / le candidat confirme par écrit et par sa signature que le travail de diplôme a été élaboré de manière autonome et sur la base des sources mentionnées et qu'il n'a pas déjà été présenté ailleurs.

Modèle : « *J'atteste avoir rédigé le présent travail de manière autonome et sans documents ou ressources autres que ceux qui figurent dans la bibliographie. Tous les passages repris, littéralement ou en substance, des documents ou ressources énumérés dans l'index des sources sont dûment marqués comme des citations ou des paraphrases dans le corps du texte* ». Lieu, date, nom, prénom, signature.

5.10 Bibliographie

Toutes les sources utilisées dans le texte sont mentionnées dans la bibliographie par ordre alphabétique. Une source qui a été lue, mais n'est pas citée dans le travail ne peut pas figurer dans la bibliographie. La bibliographie est rédigée selon les directives actuelles de l'APA (état au moment de l'inscription à l'examen).

5.11 Annexes

Annexe 1 : Feedback de la CAQ sur la disposition.

À partir de l'**annexe 2** : annexes à considérer comme des ajouts (pertinents) et nécessaires à la compréhension (par ex. tableaux, formulaires, questionnaires, procès-verbaux, stratégie de recherche, organigramme, etc.).

Tous les éléments de l'annexe doivent être mentionnés à un emplacement adéquat dans le texte.

6 Citations

L'utilisation d'éléments qui sont la propriété intellectuelle d'autrui – comme un texte (ou des extraits de textes) ou des idées – doit être signalée correctement dans le document. Cela implique de citer et de référencer les sources utilisées de façon appropriée.

Le mode de citation dans le travail de diplôme et le formatage de la bibliographie se réfèrent au style défini par l'American Psychological Association (APA édition actuelle au moment de l'inscription à l'examen).

7 Éviter le plagiat

Qu'est-ce qui est considéré comme plagiat

Définition des Académies suisses des sciences du Fonds National Suisse (2021) du plagiat : « Le plagiat désigne les situations dans lesquelles les prestations propres d'une personne ne peuvent pas être clairement différenciées de celles d'autrui ou de prestations antérieures. » (...)

- Utilisation de travaux (y compris provenant de sources non publiées), d'idées (y compris de structures) ou de formulations de tiers sans indication correcte de la source ;
- Utilisation de travaux de tiers avec de légères modifications ou traductions, sans indication correcte de la source ;
- Réutilisation d'importantes parties de ses propres travaux provenant de publications dans des revues scientifiques et des projets de recherche ou de sources non publiées sans indication correcte de la source, surtout si des tiers ont contribué à ces propositions et projets (« auto-plagiat ») ;
- Réutilisation de publications éditées en qualité de coauteur-e sans indication correcte de la source ».

Académies suisses des sciences du Fonds National Suisse (2021). Code d'intégrité scientifique. [Kodex-wissenschaftliche-Integritaet-fr.pdf \(snf.ch\)](#)

Contrôle

Lors de l'évaluation, les expertes et experts aux examens sont attentifs aux passages suspects. En cas de soupçon de plagiat, les expertes / experts aux examens prennent d'autres mesures en collaboration avec EPSanté. Il est par exemple possible d'utiliser un logiciel de détection du plagiat.

Procédure en cas de découverte d'un plagiat

La procédure varie en fonction de la gravité du plagiat :

Dans les cas mineurs de plagiat, les expertes / experts aux examens déduisent des points pour les critères formels. Les cas mineurs de plagiat sont par exemple :

- quelques rares citations manquantes ;
- indications incomplètes ou erronées sans intention d'induire en erreur ;
- paraphrase de courts passages de texte sans indication de la source, mais sans mauvaise foi.

Les expertes / experts aux examens signalent les cas graves à la personne responsable de l'examen et à la CAQ. La CAQ exclut la candidate / le candidat de l'examen conformément au règlement d'examen. Sont considérés comme graves, par exemple :

- de reprendre de longs passages de texte sans mentionner les sources ;
- de présenter des connaissances de tiers comme le résultat de son propre travail ;
- d'utiliser des parties importantes de travaux déjà soumis et évalués sans déclaration correspondante (auto-plagiat) ;
- le plagiat répété.

8 Critères d'évaluation

Parties soumises à évaluation	Critères d'évaluation
Critères de contenu professionnel	
Choix du thème	Le thème est important pour le quotidien professionnel d'une experte / un expert (pertinence pour la pratique et motivation).
Résumé	Le résumé comprend les éléments principaux du travail de diplôme.
	La structure du résumé s'inspire du travail.
Introduction	La situation de départ est décrite de manière compréhensible pour des professionnels externes (description de la problématique).
	Le(s) objectif(s) se rapporte(nt) à la situation de départ, est(ont) décrit(s) avec précision et est(ont) raisonnablement exigeant(s) pour les experts du domaine.
	La problématique résulte des problèmes posés par la situation initiale et est formulée de manière ouverte et concise.
	La délimitation du travail est précisée et motivée.
	Les destinataires sont clairement indiqués et mis en relation avec le sujet.
Fondements théoriques	Le cadre de référence théorique et les références sont actuels et valables jusqu'à la date actuelle.
	Le cadre de référence théorique et les références sont pertinents pour le sujet choisi.
	Les cadres de référence théoriques et les références sont correctement reproduits et présentés de manière compréhensible.
Méthode	La procédure méthodologique est correctement décrite.
	La procédure choisie est justifiée et compréhensible.
Résultats <i>Tous les critères de cette partie comptent double.</i>	Les résultats sont présentés de manière claire et compréhensible.
	Les résultats sont décrits de manière objective (pas de jugement de valeur).
	La réponse à la question posée est évidente.
Discussion	Les résultats font l'objet d'une réflexion critique et d'une évaluation.

<i>Tous les critères de cette partie comptent double.</i>	Les résultats sont comparés à la pratique personnelle et à la littérature.
	L'argumentation est pertinente et compréhensible.
Conclusion / Conséquences pour la pratique <i>Tous les critères de cette partie comptent double.</i>	Les principaux résultats du travail sont résumés, les perspectives et les éventuelles questions ouvertes sont mentionnées.
	Les objectifs définis, les limites du travail et les destinataires sont mentionnés.
	Les conséquences pour la pratique sont présentées.
	Le processus d'apprentissage personnel est décrit et fait l'objet d'une réflexion.

Critères formels	
Qualité formelle	Volume : 36'000 signes, maximum 54'000, espaces compris. La construction et le déroulement du texte sont clairement structurés. Le résumé fait au maximum une page.
Références	Les références dans le texte sont correctes, la bibliographie est complète et correcte et établie selon les directives de l'APA (édition actuelle au moment de l'inscription à l'examen).
Figures, tableaux et graphiques	Les illustrations et les tableaux sont correctement libellés et numérotés séparément les uns des autres. Les figures et les tableaux complètent le texte de manière judicieuse, ils sont autonomes et présentés selon l'APA (édition actuelle au moment de l'inscription à l'examen).

Critères linguistiques	
Langage professionnel et orthographe	Le langage professionnel est utilisé correctement. Les règles de l'orthographe sont respectées.
Langage inclusif	La forme choisie correspond aux normes générales d'un langage inclusif.